

(Blick, 23 septembre 2023)

Opposition déposée contre un hangar à bateaux

Ce retraité veut empêcher le projet de construction de Roger Federer

Victor von Wartburg s'engage pour le libre accès aux eaux suisses. Et il n'hésite pas à empêcher un projet de construction, même si ce dernier est celui de la légende du tennis suisse Roger Federer. Une opposition a été déposée.



La villa lacustre de Roger Federer sur les rives du lac de Zurich continue de faire parler d'elle. Cette fois-ci, c'est son hangar à bateaux qui est au centre de la controverse. Sa construction devrait encore être retardée en raison d'oppositions. Le secrétaire municipal Stefan Eberhard a confirmé au journal «Linth-Zeitung» que la ville de Rapperswil-Jona (SG) en avait reçu plusieurs. L'association Rives Publiques, qui s'engage en Suisse pour des chemins riverains accessibles à tout le monde, est responsable de l'une des oppositions. Le président Victor von Wartburg, un retraité téméraire, est la tête pensante du mouvement. Au cours des vingt dernières années, il s'est forgé une réputation

de «Robin des Bois des lacs» et est bien célèbre dans les services de construction des communes.

Et le sentier lacustre?

Le retraité se bat maintenant contre la cabane à bateaux de Roger Federer, car un projet de construction d'un chemin au bord du lac de Kempraten (SG) à Feldbach (ZH) est en suspens. Federer devrait donc renoncer à bâtir sur la rive jusqu'à ce que le chemin au bord du lac soit réalisé, et ce, conformément à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

Seulement, cela pourrait encore durer longtemps. En effet, le canton de Saint-Gall a inscrit le chemin des rives du lac dans son plan directeur cantonal il y a 21 ans. Depuis, rien n'a changé... ou presque, car c'est la commune qui serait responsable de la réalisation. Mais elle semble peu intéressée par la construction d'un chemin devant ses villas lacustres pour ses contribuables.

Pas de droit d'opposition

Il y a toutefois un hic avec l'opposition de Victor von Wartburg: il se peut qu'elle ne soit pas valable du tout. En effet, son association ne fait pas partie des 29 organisations qui, selon le droit de recours des associations, sont autorisées à faire opposition en Suisse, comme le rapporte le «Zürichsee-Zeitung».

Dans un passé récent, cela n'a pas eu d'importance, car Victore von Wartburg a pu compter sur l'association Aqua Viva qui avait déjà déposé un recours contre le hangar à bateaux en 2020. Aqua Viva avait alors obtenu la suspension de la procédure.

Mais cette fois-ci, elle n'a aucun intérêt à déposer une nouvelle opposition.

L'absence d'assainissement du site à l'époque a désormais été planifiée, a indiqué Aqua Viva au «Linth-Zeitung».

Pour Victor von Wartburg, c'est donc un combat solitaire qui commence. Il ne sera couronné de succès que s'il obtient le droit d'opposition demandé dans sa lettre. Dans le cas contraire, plus rien ne pourra s'opposer à la petite maison au bord de l'eau de la légende du tennis.